



Inter-Parliamentary Union



United Nations
Department of Economic and Social Affairs

ASGP

Association of Secretaries
General of Parliaments

Conférence mondiale 2007 sur le thème « e-Parlement » Enjeux et atouts des TIC dans les processus parlementaires

11 octobre 2007
Centre international de Conférences de Genève
Genève (Suisse)

Rappel des faits

Fin 2005, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'Union interparlementaire ont créé ensemble le Centre mondial pour les TIC au Parlement, à Tunis, dans le cadre du SMSI. Depuis, un nombre croissant de partenaires se sont associés aux travaux de ce dernier afin de l'aider à concrétiser le désir commun d'édifier une société de l'information participative et centrée sur les individus, avec le développement en point de mire, une société dans laquelle les institutions législatives seraient plus à même de remplir leurs fonctions démocratiques grâce aux TIC, qui faciliteraient le travail institutionnel, garantiraient aux citoyens l'accès aux activités parlementaires et favoriseraient la coopération interparlementaire.

Le Centre mondial pour les TIC au Parlement est à la fois un catalyseur, un organisme de centralisation de l'information, de la recherche, de l'innovation et de la technologie au Parlement et une plateforme d'assistance technique. A ce titre, il contribue à un dialogue et à une coopération structurés des parlements en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus parlementaires, dans un souci d'amélioration notoire dans la confrontation des expériences, le recensement des bonnes pratiques et la mise en œuvre de solutions techniques.

Plusieurs parlements ont en effet adopté les TIC dans leurs activités au quotidien et constatent déjà qu'ils ont nettement plus de facilités à échanger avec leurs électeurs, à traiter d'importants volumes d'information et à s'acquitter de leur travail avec efficacité. Toutefois, les transformations inhérentes à la mise en place des TIC dans la conduite générale des travaux parlementaires demeurent relativement complexes et peuvent présenter de grandes difficultés pour les parlements qui ne se sont pas engagés dans cette voie.

Dans ce contexte, le Centre mondial pour les TIC au Parlement organise la *Conférence mondiale 2007 sur le thème « e-Parlement » - enjeux et atouts des TIC dans les processus parlementaires* (première du genre) qui devrait permettre d'optimiser les avantages des différentes activités entreprises par différents parlements dans le domaine des TIC, grâce à la coopération et aux échanges interparlementaires.

La Conférence facilitera l'analyse des solutions performantes et le recensement des bonnes pratiques et des enseignements utiles en encourageant les parlements à mettre à profit les résultats obtenus et les expériences concrètes, et à débattre des enjeux et atouts des TIC dans la modernisation des processus parlementaires.

Objectifs et thèmes d'étude

Les participants examineront les pratiques ainsi que des cas concrets selon quatre grands axes : vision et leadership, processus et enjeux structurels, systèmes et applications au service des travaux parlementaires, et participation.

1) Vision et leadership : L'adoption d'innovations et de technologies au Parlement suppose une transformation institutionnelle importante ainsi que des décisions difficiles, de la formation des ressources humaines au renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte, et doit par conséquent procéder d'une *décision politique*. De même, concrétiser cette vision des décideurs exige de se doter de *programmes stratégiques*, fondés sur une approche et une application modulaires favorables à une *maîtrise* et à une flexibilité accrues du *processus de mise en œuvre*, ce qui amène les questions suivantes :

- Pourquoi faut-il absolument une volonté politique et une vision stratégique pour un réel développement des TIC au Parlement ?
- Comment la vision et le programme stratégique doivent-ils être définis, et par qui ? Quels en sont les éléments fondamentaux ?
- Quel intérêt y a-t-il à avoir des objectifs et des critères communs dans un plan de mise en œuvre ?
- La coopération « interinstitutionnelle » avec l'Exécutif est-elle nécessaire pour mieux exploiter les pratiques communes en matière de TIC ?

2) Processus et enjeux structurels: L'introduction des TIC au Parlement touche les *personnes* et les *processus* dans l'ensemble de *l'institution* et exige par conséquent une *solution globale à définir avec toutes les parties prenantes* et propre à générer une adhésion accrue tout au long du processus de mise en œuvre. Aussi faut-il se pencher sur les questions suivantes :

- Quels sont les rôles et responsabilités des parlementaires, des fonctionnaires et du personnel chargé des TIC dans les processus parlementaires et comment les TIC contribuent-elles à améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'institution ?
- Comment se doter durablement de ressources humaines suffisantes et d'une infrastructure technique adaptée ?
- Qui gère le processus d'adaptation structurelle et quelles sont les priorités ?
- Comment le processus législatif et les connaissances sont-ils gérés au Parlement ?

3) Systèmes et applications : Les premières technologies de l'information et de la communication étaient relativement « statiques » et visaient principalement à diffuser des informations, avec un contenu qui allait pour l'essentiel de la source au lecteur. Ces dernières années, une nouvelle génération d'applications a pris le pas sur les précédentes et repose en grande partie sur la collaboration et le partage. Parallèlement, dans le secteur public, les gens ont commencé à se tourner massivement vers les logiciels libres et à les partager, notamment dans les législatures qui n'avaient pas une pratique très ancienne des

TIC. Partant de ce constat, les participants à la Conférence s'efforceront de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les dernières nouveautés en matière d'applications, de méthodes et de collaboration dans les parlements du monde entier ?
- Quel intérêt y a-t-il à définir des objectifs et des critères communs ?
- A-t-on recensé les bonnes pratiques ? Quels sont les enjeux en matière de collaboration, d'échanges et de mise en commun des informations ?

4) Participation : Cette nouvelle sphère d'applications novatrices en ligne et de réseaux sociaux virtuels qui permettent aux gens de travailler ensemble et d'échanger des informations, aux consommateurs ou utilisateurs finals de devenir producteurs ou coproducteurs constitue ce que l'on appelle le Web 2.0. Les enjeux et atouts de ce nouvel outil pour les institutions démocratiques et pour les citoyens commencent tout juste à se faire jour. Néanmoins, il ne faut pas que les parlements sous-estiment les implications politiques et sociales de leur présence sur le Web dans ces conditions, ni les perspectives qu'elle ouvre pour la bonne gouvernance.

Les participants s'intéresseront de près à la manière dont les parlements peuvent exploiter les possibilités techniques et sociales qui découlent du Web 2.0 dans leurs échanges avec les habitants de leur circonscription et les citoyens en général. Il s'agira entre autres de déterminer :

- Quelles technologies ont été utilisées pour améliorer ou moderniser les processus et activités parlementaires en matière de participation ?
- Quels sont les exigences, les difficultés et les enjeux de l'utilisation de Web 2.0 au Parlement ?
- Quels enseignements peut-on tirer des bonnes pratiques dans l'utilisation des technologies du Web 2.0 pour dialoguer avec les électeurs et la société civile ?

Déroulement de la Conférence

La première Conférence mondiale sur le thème « e-Parlement » se tiendra à Genève (Suisse), le 11 octobre 2006, au CICG (Centre international de conférences de Genève), après la clôture de la 117^{ème} Assemblée de l'UIP et de la réunion de l'ASGP, organisées à Genève, les 8, 9 et 10 octobre 2007, de manière à permettre aux parlementaires et secrétaires généraux de parlements intéressés de participer plus facilement.

Elle s'articulera autour de séances plénières, sur des plages suffisamment longues pour permettre des échanges entre les participants.

Participants

Entre 300 et 400 participants sont attendus, ce qui inclut des parlementaires, des secrétaires généraux de parlement, des administrateurs et des responsables parlementaires, ainsi que des représentants d'organisations internationales, des donateurs, et des représentants du monde de l'entreprise et du monde universitaire.

Afin de garantir une représentation équilibrée, les organisateurs s'efforceront de trouver des fonds pour financer le voyage et l'hébergement de personnels et de responsables de pays en développement.

Langues

Les langues de travail seront l'anglais, l'espagnol et le français.

